

209D1242  
FR0000120628-DD1242

4 mars 2009

**INFORMATION**

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes  
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE DECLARATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST  
ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

AXA

<b>DECLARANT :</b> Jacques DE CHATEAUVIEUX, Président du Conseil de Surveillance
<b>INSTRUMENT FINANCIER :</b> Actions
<b>NATURE DE L'OPÉRATION :</b> Acquisition
<b>DATE DE L'OPÉRATION :</b> 20 février 2009
<b>DATE DE RECEPTION DE LA DECLARATION :</b> 27 février 2009
<b>LIEU DE L'OPÉRATION :</b> Euronext Paris
<b>PRIX UNITAIRE :</b> 8,43 €
<b>MONTANT DE L'OPÉRATION :</b> 101 173,20 €

*"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF."*